Modalités concours photo 2026

Conditions de participation

1.1 Thème du concours photo :

« **La nature en couleurs** ». Nous vous invitons à capturer la richesse et la diversité des teintes du monde vivant. Faune, flore ou paysages : laissez les couleurs révéler la beauté de la nature qui nous entoure. Ces coloris naturels jouent souvent un rôle clé dans la survie : camouflage, séduction ou signal visuel. À travers l'objectif, révélez la diversité de la palette de couleurs que nous offre la nature !

1.2 Participation :

Chaque participant peut envoyer un **maximum de 2 photographies par thème**

- Est demandée une photo d'une plante, d'un animal ou d'un paysage présentant des couleurs marquées et facilement distinguables.
- Les photos d'êtres humains, d'animaux domestiques ou d'espèces en captivité sont interdites.

Les photos doivent être prises dans **la Brie (Nord Seine-et-Marne et Sud de l'Aisne) ou dans les boucles et affluents de la Marne**.

Les photos doivent être envoyées à l'adresse **biodiversité@cpie-bouclesdelamarne.fr** tout en indiquant :

- Un titre à la photographie
- nom et prénom de l'auteur
- le nom vernaculaire et scientifique (si possible) des espèces photographiées
- le lieu et la date de prise de vue
- la mention "J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation".

L'auteur autorise le CPIE des Boucles de la Marne à utiliser les photographies transmises pour illustrer les différents supports de communication de l'association (site internet, lettres d'informations, réseaux sociaux, rapports, ...). Les photos entreront dans le cadre de la **Licence Creative Commons BY, permettant à** l'œuvre d'être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom.

En participant par un envoi, le participant déclare être l'auteur de la photographie et avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours. Le mail de réception constitue de fait l'acceptation du règlement.

En cas de litige ou de doute sur la qualité et l'origine de la photographie, le CPIE des Boucles de la Marne se réserve le droit de ne pas retenir un participant.

Les photos sont à envoyer entre le **30/10/2026 et le 26/11/2026 à 15h00**.

1.3 Nature des photographies :

- Les photos doivent être transmises en bonne qualité et au format numérique (PNG, JPG, JEPG)
- Les montages photos ne sont pas autorisés. Seules les retouches légères (saturation, luminosité, contraste) sont autorisées.

1.4 Jury :

La photographie qui illustrera la **plaquette des sorties 2027** sera celle qui obtiendra le plus grand nombre de votes sur la page dédiée au concours sur le site du CPIE des Boucles de la Marne. Les votants pourront choisir leurs 3 photos préférées. Ce vote aura lieu **entre le 27/11/2026 et le 03/12/2026**

Pour la **carte de vœux**, la photographie gagnante sera sélectionnée le **4 décembre** lors du repas de fin d'année de l'association par tous les adhérents présents. Les votants choisiront également leurs 3 photos préférées. En cas de forte participation, les organisateurs se réservent le droit de faire une présélection avant le repas de fin d'année.